

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2026

numéro
CM_260707_8

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le premier juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine-BOUSQUET, sous la Présidence de Claude LAATEB.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	26
exprimés	25
vote	
pour	25
contre	0
abstention	0

Présents :

Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Joana SINEGRE, Noura AIDA, Frédéric CARO, Marie-Pierre CAUMES, Jérôme BROL, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Jean-Marc SAUVIER, Marie-Hélène CLAYEUX, Jean-Laurent MERCADIER, Corinne FRASQUET, Gilles CASTANIER, Rahma BENFERHAT, Mohamed REMMACH, Daniel SACARABANY, Marie-Thérèse LOBE, Cédric CAPON, Michel MARTINEZ, Fadilha BENAMMAR-KOLY, Florian VIRE, Nathalie ROCOPLAN, Guylène BOYER-ALIBERT, Heddy BOUCHIGHA, Jean-Marie HOUVENAGHEL.

Absents avec pouvoirs :

David BOSC à Jérôme BROL, Brigitte LEBON à Noura AIDA, Julien PRADEL à Guylène BOYER-ALIBERT.

Ne prend pas part au vote

Claude LAATEB, Mohamed REMMACH, Michel MARTINEZ, Nathalie ROCOPLAN

OBJET :	Attribution des subventions aux associations
----------------	---

VU les délibérations n°CM_250414_09 du Conseil municipal du 14 avril 2025 et n°CM_250617_21 du Conseil municipal du 17 juin 2025 relatives aux attributions de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations,

CONSIDÉRANT que chaque année la Commune soutient les associations dans leurs projets permettant de participer à la vie associative locale,

CONSIDÉRANT les attributions des subventions détaillées dans l'article 1, après étude des dossiers de demande de subvention déposés auprès des services de la Commune,

Où l'exposé de Damien ROUQUETTE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la répartition des attributions des subventions aux associations suivante :

SPORT

AAPPMA LA GAULOISE	800
ASSOCIATION LA VAGUE LODÉVOISE	1500
LA BOULE SAUVAGE – 3 championnats	2000
LA BOULE SAUVAGE – complément	1500
ÉCOLE DE BUDO – complément	200
LES ÉTOILES DU MOULIN – championnat de France	200
SPORTING CLUB	5000
TENNIS CLUB	2500
TWIRLING BÂTON	5000
TWIRLING BÂTON – résultats et championnat de France	2000
TOTAL SPORT	20 700

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CULTURE

CHANTONS ENSEMBLE	500
CHORALE DES 4 CŒURS	200
COMPAGNIE DU CYGNE	800
ASSOCIATION GÉNÉALOGIQUE LODÉVOISE	500
RÉVEIL LODÉVOIS	7000

TOTAL CULTURE 9 000

SOCIAL

LES AMIS DES HÔPITAUX	700
CROIX ROUGE	1000
SECOURS POPULAIRE	7600

TOTAL SOCIAL 9 300

AUTRES

AMICALE DES POMPIERS	2750
ASSISTANTES MATERNELLES DU LODÉVOIS ET LARZAC	200
COMITE DES FÊTES	3000
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE A L'ENVIRONNEMENT DES	
CAUSSES MÉRIDIONAUX	500
FRANCE ALZHEIMER	500
PAYSARBRE	5000

TOTAL AUTRES 11 950

TOTAL 50950

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget principal,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260707-lmc125732-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/07/26
Date de publication : 13/07/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le sept juillet deux mille vingt-six
Le Maire,
Claude LAATEB

